

## Les évolutions tarifaires : télécoms, courrier et colis, services financiers

### Evolution tarifaires pour les télécoms

#### ABONNEMENTS GRAND PUBLIC MOBILIS

- Pour les abonnements mobiles dits « classiques », l'OPT-NC prend à sa charge le différentiel TSS/TGC de 1% pour les offres suivantes :

	Nombre d'offres concernées	Nb de clients impactés	Tarifs TTC actuels	Proposition	Tarifs TTC TGC incluse
Forfaits M	6	24 910	De 1 800 F à 9 500 F	TTC constant	Inchangés
Forfaits Horaires	8	39 473	De 1 995 F à 12 600 F		
Forfaits Internet Mobile Illimité	4	25 059	De 2 520 F à 12 600 F		
Internet Mobile à la Demande	2	59 400	90 F et 400 F		
Top Up	2	2 400	800 F et 1 200 F		

- Pour les abonnements mobiles exprimés en crédit monétaire, l'OPT-NC compense le différentiel TSS/TGC de 1% appliqué aux clients en rééquilibrant et accentuant leur pouvoir d'achat sur ces offres :

		Nb de clients impactés	Tarif TTC actuel	Position	Tarif TTC TGC incluse	Impact TGC	Valorisation de la proposition	Gain clients
Forfaits Monétaires	FM 1000 10 sms bonus	1 479	1 050 F	HT constant + bonus de 20 sms*	1 060 F	10 F	120 F	110 F
	FM 2000 20 sms bonus	4 968	2 100 F	HT constant + bonus de 40 sms*	2 120 F	20 F	240 F	220 F
	FM 3000 30 sms bonus	3 663	3 150 F	HT constant + bonus de 60 sms*	3 180 F	30 F	360 F	330 F
	FM 5000 50 sms bonus	1 909	5 250 F	HT constant + bonus de 100 sms*	5 300 F	50 F	600	550 F

\*Prix public du SMS = 12 F par message

Les 2 propositions ci-dessus permettent de toucher 100% des abonnés Mobilis grand public en leur offrant, soit le maintien du tarif TTC de leur abonnement, soit en leur redistribuant du pouvoir d'achat par le biais de services supplémentaires offerts.

#### OFFRE PREPAYEE LIBERTE

- Pour la pochette Liberté (kit de démarrage du prépayé comprenant la carte SIM et un crédit monétaire initial) et les recharges Liberté, le principe du TTC constant est appliqué.

	Offre	Tarifs TTC cible	Tarifs HT TGC 6%	Crédit accordé aux clients
<b>Pochette Liberté</b>	Pochette	6 195 F	5 844 F	3 000 F
<b>Recharges Liberté</b>	RL 1000	1 050 F	991 F	1 000 F
	RL 3000	3 150 F	2 972 F	3 000 F
	RL 5000	5 250 F	4 953 F	5 000 F

## ABONNEMENTS GRAND PUBLIC FIXE

- Pour les abonnements fixes dits « classiques », l'OPT-NC prend à sa charge le différentiel TSS/TGC de 1% pour les offres suivantes :

	Nombre d'offres concernées	Nb de clients impactés	Tarifs TTC actuels	Position	Tarifs TTC TGC incluse
Abonnements Fonis	3	42 132	De 1 066 F à 5 000 F	TTC constant	Inchangés
Abonnement Sociatel	1	479	310 F		
Optimo	2	57 464	De 1 680 F à 2 394 F		

- Pour les abonnements fixes exprimés en crédit monétaire, l'OPT-NC compense le différentiel TSS/TGC de 1% appliqué aux clients :

		Nb de clients impactés	Position	Tarif TTC	Impact TGC	Gain clients
Forfaits Fixy	Fixy 1000	15 224	TTC constant avec maintien du crédit à 1 000 F	1 050 F	10 F	10 F
	Fixy 3000	1 672	TTC constant avec maintien du crédit à 3 000 F	3 150 F	29 F	29 F
Recharge Fixy	RF 1000	16 896	TTC constant avec maintien du crédit à 1 000 F	1 050 F	10 F	10 F

Les 2 propositions ci-dessus permettent de toucher 100% des abonnés fixes grand public en leur offrant soit, le maintien du tarif TTC de leur abonnement, soit en compensant le différentiel TSS/TGC.

## COMMUNICATIONS FIXES ET MOBILES

- Pour l'ensemble des communications vocales tant au départ du fixe que du mobile, le principe du HT constant est appliqué :

	Nb de tarifs concernés	Position
Communications au départ du fixe	200 000	HT constant
Communications au départ du mobile		

## OFFRES FIXES ET MOBILES A DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES

- Pour l'ensemble des offres fixes et mobiles à destination des professionnels et entreprises et du fait de la déductibilité de la TGC sur celles-ci, le principe de HT constant est appliqué :

	Nb de contrats impactés	Position
Liaisons Louées	1 000	HT constant
Réseau Fédérateur	50	
Abonnements Numéris	11 591	
Flotte Mobile Entreprises	7 011	

### Evolutions tarifaires pour le courrier et le colis

L'effort de la TGC sur les articles courrier et colis du passage à la TGC est porté par l'OPT-NC.

Les taux varient de 3% à 11% selon les produits.

Le Congrès a voté le 22/08/18 le principe du « minimum de perception », selon lequel le client serait exonéré de TGC dès lors que la valeur de taxation est inférieure à un seuil fixé (a priori 500 xpf ; qui reste à confirmer).

TAUX RÉDUIT 3%	TAUX SPÉCIFIQUE AUX SERVICES 6%	Taux normal 11%
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Editions philatéliques (livres dédiés aux séries philatéliques)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <u>Abonnements aux Boîtes Postales</u></li><li>▪ Service de Marketing Direct Intégré (offre de publipostage de bout en bout)</li><li>▪ Tous les services additionnels au domaine postal (ordre de réexpédition, valeur déclarée...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ensemble des produits d'emballages postaux (enveloppes, boîtes...)</li><li>▪ Ensemble des produits dérivés de la philatélie (gamme correspondance, produits et souvenirs philatéliques)</li></ul>

### Evolutions tarifaires pour les services financiers

Les tarifs bancaires étant soumis à la TSS de 5% aujourd'hui, il a été décidé de maintenir tous les prix HT du secteur et de leur appliquer une TOF de 6%, et ce quel que soit le type de client. L'impact pour le client sera limité à un point.

*Par exemple : Les frais de tenues de compte trimestriels qui sont à 392 F HT s'élèvent aujourd'hui à 412 F TTC contre 416 F TTC demain.*